

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le

20 FEV. 2026

ID : 041-254102023-20260220-12_2026_DEL-DE

STATUTS VALECO

MAJ janvier 2026

En application du code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment des articles L. 5721-1 à L. 5722-9, il est formé, entre les personnes morales adhérant aux présents statuts, un syndicat mixte ouvert ayant la dénomination de Syndicat Interdépartemental de Collecte et de Traitement des Déchets ValEco, désigné ci-après « le Syndicat ValEco » ou « le Syndicat ».

Lorsque le syndicat mixte est ouvert mais limité à des collectivités locales et/ou leurs groupements, voire à d'autres établissements publics de coopération locale tels que les syndicats mixtes fermés, il est :

- ♦ soumis au régime des syndicats mixtes ouverts visés à l'article L. 5721-2-1, caractérisé par une grande liberté d'élaboration des statuts ;
- ♦ soumis, contrairement aux autres syndicats mixtes " ouverts ", à certaines dispositions applicables aux syndicats mixtes " fermés " : FCTVA (récupération possible), régime du personnel (FPT), impôt sur les sociétés (exonération), taxe sur les salaires (exonération).

Le siège du Syndicat est fixé au 5 rue de la Vallée Maillard, 41000 Blois.

Il est constitué entre :

- la Communauté d'Agglomération de Blois Agglopolys, pour le territoire des communes listées en annexe aux présents statuts ;
- le Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères (SMICTOM d'Amboise) ;
- le Syndicat mixte de collecte et de Valorisation des déchets ménagers du Vendômois (ValDem).
- le Syndicat mixte intercommunal d'élimination des ordures ménagères du Groupement de Mer SIEOM de Mer.

ARTICLE 2 : OBJET DU SYNDICAT

Le Syndicat ValEco intervient en matière de déchets ; à cet effet, il exerce les compétences énoncées à l'article 3 et, en particulier, la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés, dans les conditions énoncées aux articles 6 et 7 des présents statuts.

Le Syndicat ValEco est habilité à assurer les activités et missions complémentaires à ses compétences visées à l'article 4.

ARTICLE 3 : COMPETENCES

Le syndicat ValEco est un syndicat mixte ouvert à la carte dont les membres adhèrent soit à la compétence traitement, soit à la compétence traitement ainsi qu'à la compétence collecte.

3.1 – Compétences obligatoires

Le Syndicat ValEco est obligatoirement compétent en matière de :

- traitement des déchets ménagers et assimilés, incluant la gestion des quais de transfert ainsi que le transport de ces déchets entre les quais de transfert et les équipements de traitement des déchets ;
- traitement des déchets verts ;
- transport des déchets verts prétraités jusqu'à leur traitement final ;
- mise en balle du carton des déchetteries.

3.2 – Compétence optionnelle

Outre les compétences obligatoires mentionnées à l'article 3.1, le Syndicat ValEco peut se voir transférer la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés incluant la réalisation et/ou la gestion des déchetteries (haut et bas de quai), ainsi que la signature des contrats relatifs à la Responsabilité Elargie du Producteur (dont CITEO).

ARTICLE 4 : MISSIONS ET ACTIVITES COMPLEMENTAIRES

Le Syndicat ValEco exerce les activités qui présentent le caractère de complément normal, nécessaire ou utile à l'exercice de son objet et de ses compétences.

Il est autorisé à réaliser, au profit de ses membres ainsi que de collectivités territoriales, groupements de collectivités, établissements publics et autres pouvoirs adjudicateurs non-membres, des missions de mutualisation, de coopération et des prestations se rattachant à ses compétences ou dans le prolongement de celles-ci, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur et notamment, lorsqu'elles trouvent à s'appliquer, les règles relatives à la commande publique.

Dans ce cadre, il peut notamment intervenir pour :

- favoriser les actions de coopération de nature à développer la production et la vente d'énergies, notamment renouvelables, en particulier par la participation à la réalisation d'études ;
- participer, au-delà de la réalisation des actions de prévention et communication qu'il est habilité à mener au titre de sa compétence obligatoire en matière de traitement des déchets, à la réalisation d'actions communes avec les autres acteurs de la prévention, notamment les adhérents n'ayant pas transféré leur compétence « collecte ». Un plan annuel ou/et pluriannuel concernant la prévention et la communication sera élaboré conjointement entre le Syndicat ValEco et ses adhérents.

- exécuter pour d'autres personnes morales le traitement et la valorisation des déchets d'activités économiques (DAE) ainsi que les prestations relevant de son domaine de compétence. Chaque intervention donnera lieu à la signature d'une convention entre les parties qui fixera les modalités d'exécution du service ainsi que le coût.

Le Syndicat ValEco peut assurer la mission de coordonnateur de maîtrise d'ouvrage pour les opérations, travaux ou services réalisés conjointement par plusieurs maîtres d'ouvrages selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Il peut également assurer les missions qui lui seraient confiées par un maître d'ouvrage par délégation dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Le Syndicat ValEco est également habilité à être coordonnateur de groupements de commandes se rattachant à son objet ou pour lequel il aurait un intérêt, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière de commande publique.

Il peut aussi être centrale d'achat pour toute catégorie d'achat ou de commande publique se rattachant à son objet selon les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Il est également autorisé à prendre des participations dans des sociétés commerciales ou coopératives dont l'objet social concerne, en tout ou partie, l'une de ses compétences selon les modalités légales et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 5 : DUREE

Le Syndicat ValEco est constitué pour une durée illimitée.

ARTICLE 6 : ADHESION – RETRAIT

L'adhésion ou le retrait d'un adhérent du Syndicat mixte ouvert ValEco intervient selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Dans sa délibération d'adhésion, l'adhérent précise, dans le respect des présents statuts, les compétences transférées :

- soit l'ensemble des compétences mentionnées à l'article 3 ;
- soit la compétence obligatoire exclusivement, mentionnées à l'article 3.1.

Les répartitions en cas de retrait ne porteront que sur les investissements réalisés après le 1^{er} janvier 2020. Les autres équipements réalisés avant 2020 sont mis à disposition du Syndicat ValEco par les adhérents selon les modalités de l'article L. 5211-25-1 du CGCT.

ARTICLE 7 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE COLLECTE

Une personne morale déjà adhérente du Syndicat ValEco et n'ayant transféré que la compétence énoncée à l'article 3.1 peut décider de transférer en sus la compétence collective telle qu'énoncée à l'article 3.2. Ce transfert intervient par délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et du comité syndical du Syndicat ValEco.

ARTICLE 8 : REPRISE DE LA COMPETENCE COLLECTE

La reprise de la compétence énoncée à l'article 3.2 par un adhérent du Syndicat ValEco intervient par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'adhérent concerné et du Syndicat ValEco. Ces délibérations précisent la date d'effet de reprise de compétence.

Les conditions financières, patrimoniales et contractuelles de la reprise de la compétence énoncée à l'article 3.2 interviennent selon les règles prévues aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment du retrait.

ARTICLE 9 : LE COMITE SYNDICAL

Le Syndicat ValEco est administré par un comité syndical qui règle par ses délibérations les affaires du Syndicat.

9.1 – Composition :

Le comité syndical est composé des délégués des adhérents, élus par ces derniers.

Le nombre de sièges dont dispose chaque adhérent au sein du Comité syndical est fixé selon les modalités suivantes :

- **Adhésion pour la totalité du territoire**

Chaque adhérent qui a transféré sa ou ses compétences au Syndicat ValEco pour la totalité de son territoire dispose d'**un (1) délégué titulaire** et **un (1) délégué suppléant par tranche entamée de 10 000 habitants** de sa population de référence.

- **Adhésion partielle**

Lorsqu'un adhérent transfère au Syndicat ValEco sa ou ses compétences pour une partie seulement de son territoire, le calcul du nombre de délégués s'effectue sur la base du **nombre d'habitants effectifs du territoire dont la compétence est transférée et exercée par le syndicat ValEco**, selon la règle suivante : **un (1) délégué titulaire** et **un (1) délégué suppléant par tranche entamée de 10 000 habitants** de la population ayant réellement transféré la compétence.

La population prise en compte correspond :

- à la **population municipale INSEE** de la partie du territoire incluse dans le Syndicat au **début de chaque mandat municipal**,
- et, pour la population restante ou concernée d'un adhérent, à la date du **transfert de compétences** au Syndicat ValEco.

Les délégués suppléants siègent en cas d'absence des délégués titulaires suppléants, un délégué titulaire empêché d'assister à une séance peut donner à un autre délégué titulaire de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même délégué titulaire ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable.

9.2 - Délibérations :

Tous les délégués prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à tous les adhérents et notamment pour l'élection des membres et du bureau, le vote du budget, l'approbation du compte administratif et les décisions relatives aux modifications des conditions de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat ValEco.

Les Comptes Administratifs et Budgets Primitifs sont votés par les délégués compétents.

Dans le cas contraire, ne prennent part au vote que les délégués représentant les adhérents concernés par l'affaire mise en délibération.

Le Président prend part à tous les votes, sauf en cas des applications des articles L. 2121-14 et L. 2131-11 du CGCT.

9.3 - Fonctionnement :

Les règles de fonctionnement du comité syndical sont celles fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 10 : BUREAU

Le comité syndical élit les membres du bureau, composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres, selon les règles légales et réglementaires en vigueur.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par délibération de l'organe délibérant, conformément aux règles légales et réglementaires en vigueur.

Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du comité syndical conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Lors de chaque réunion du comité syndical, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation dudit comité syndical.

ARTICLE 11 : BUDGET

Le budget du Syndicat pourvoit aux dépenses incombant à celui-ci et en particulier à l'aide des ressources visées par le Code général des collectivités territoriales, c'est-à-dire notamment :

- les contributions des adhérents ;
- le revenu des biens, meubles ou immeubles, du syndicat ;
- les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ;
- les subventions de l'Etat, de la région, du département et des communes, ainsi que de l'Union européenne ;
- les produits des dons et legs ;
- les produits des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ou aux investissements réalisés ;
- le produit des emprunts.

Plus largement, le Syndicat bénéficie de l'ensemble des ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 12 : CONTRIBUTIONS DES ADHERENTS

Les éventuelles contributions des adhérents au titre des compétences transférées seront déterminées par délibération du comité syndical.

Chaque adhérent supporte obligatoirement, les dépenses correspondant à la compétence énoncée à l'article 3.1 ainsi qu'une part des dépenses d'administration générale. Seuls les adhérents ayant transféré la compétence énoncée à l'article 3.2 supportent les contributions syndicales afférentes à cette compétence.

Une délibération définira les règles de calcul selon le principe d'une participation à l'habitant pour le budget général (budget général traitement et/ou budget annexe collecte) et une contribution proportionnelle au tonnage traité.

ARTICLE 13 : COMPTABILITE

La comptabilité du Syndicat ValEco est tenue selon les règles déterminées par la comptabilité publique.

ARTICLE 14 : MODIFICATIONS STATUTAIRES

Les modifications statutaires interviennent selon les règles prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 15 : PARTICIPATION A UN ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION

L'adhésion ou la participation à un organisme de coopération locale est décidée par simple délibération du comité syndical.

Blois, le 23 janvier 2026

Syndicat ValDem
Allée Camille Vallaux
41100 VENDOME

Objet : Régularisation du calcul du nombre de délégués et modification des statuts du syndicat ValEco

Monsieur Le Président,

Le syndicat ValEco a pris une délibération lors du comité syndical du 21 janvier 2026 concernant la modification des statuts du syndicat ValEco sur la composition du comité syndical et le calcul du nombre de délégués par adhérent.

Afin de garantir une représentativité équitable entre tous les adhérents du Syndicat ValEco, **les statuts de ValEco sont donc modifiés comme suit :**

- l'article 9.1 de nos statuts concernant la composition du comité syndical tel que mentionné ci-dessous :

« 9.1 - Composition :

Le comité syndical est composé des délégués des adhérents, élus par ces derniers.

Le nombre de sièges dont dispose chaque adhérent au sein du Comité syndical est fixé selon les modalités suivantes :

• **Adhésion pour la totalité du territoire**

Chaque adhérent qui a transféré sa ou ses compétences au Syndicat ValEco pour la totalité de son territoire dispose d'un (1) délégué titulaire et un (1) délégué suppléant par tranche entamée de 10 000 habitants de sa population de référence.

• **Adhésion partielle**

Lorsqu'un adhérent transfère au Syndicat ValEco sa ou ses compétences pour une partie seulement de son territoire, le calcul du nombre de délégués s'effectue sur la base du nombre d'habitants effectifs du territoire dont la compétence est transférée et exercée par le syndicat ValEco, selon la règle suivante : un (1) délégué titulaire et un (1) délégué suppléant par tranche entamée de 10 000 habitants de la population ayant réellement transféré la compétence.

La population prise en compte correspond :

- à la **population municipale INSEE** de la partie du territoire incluse dans le Syndicat au **début de chaque mandat municipal**,
- et, pour la population restante ou concernée d'un adhérent, à la date du **transfert de compétences** au Syndicat ValEco.»

Pour que ce changement soit effectif, les adhérents de ValEco doivent également délibérer conformément à l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Les collectivités adhérentes disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du comité syndical, pour se prononcer sur ce point. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

ValEco
5 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

ValEco Valcompost
hameau de beauregard
lieu-dit bel air
41330 FOSSE
Tél : 02.54.33.21.56
valcompost@valeco41.fr

ValEco Vendôme
Quai de transfert
ZAC du Haut des Clos
allée Camille Vallaux
41100 VENDÔME
Tél : 02.54.89.41.17
secretariat@valdem.fr

ValEco Amboise
Centre de Transfert et
de Valorisation des déchets
Z.I Ouest La Boitardière
37400 AMBOISE
Tél : 02.47.57.07.57
ctvamboise@valeco41.fr

Dès que votre assemblée aura acté cette modification, je vous saurai gré de bien vouloir m'envoyer une copie de votre délibération.

Dans cette attente, je vous prie de croire Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

La directrice des Services,
Stéphanie LAUGIS



Pièces jointes :

- Délibération ValEco n° 2026-03 du 21 janvier 2026
- Copie des statuts de ValEco mis à jour
- Modèle de délibération

ValEco
5 rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

ValEco Valcompost
hameau de beauregard
lieu-dit bel air
41330 FOSSE
Tél : 02.54.33.21.56
valcompost@valeco41.fr

ValEco Vendôme
Quai de transfert
ZAC du Haut des Clos
allée Camille Vallaux
41100 VENDÔME
Tél : 02.54.89.41.17
secretariat@valdem.fr

ValEco Amboise
Centre de Transfert et
de Valorisation des déchets
Z.I Ouest La Boitardière
37400 AMBOISE
Tél : 02.47.57.07.57
ctvamboise@valeco41.fr

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 12-2026-DEL	Envoyé en préfecture le 20/02/2026 Reçu en préfecture le 20/02/2026 Publié le 20 FEV. 2026 ID : 041-254102023-20260220-12_2026_DEL-DE			
Objet : Modification des statuts du Syndicat ValEco sur la composition du comité syndical et le calcul du nombre de délégués	Catégorie : Intercommunalité	Date du comité : 17 février 2026 Date convocation : 3 février 2026			
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 38 - votants : 40	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 40	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Martine JOLY-LAVRIEUX			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> M BALLEUR Frédéric suppléant Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry Mme DAMIER Nadine suppléante M DESSAY Eric M GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte </td> <td> M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert Mme REGNARD Muriel suppléante M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M LERICHE Philippe suppléant M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> M BALLEUR Frédéric suppléant Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry Mme DAMIER Nadine suppléante M DESSAY Eric M GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte	M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert Mme REGNARD Muriel suppléante M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M LERICHE Philippe suppléant M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> M BALLEUR Frédéric suppléant Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry Mme DAMIER Nadine suppléante M DESSAY Eric M GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte	M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert Mme REGNARD Muriel suppléante M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M LERICHE Philippe suppléant M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain			
Ont donné pouvoir : M MINIER Benoît ayant donné pouvoir à Mme Brigitte HARANG M ROUSSELET Benoît ayant donné pouvoir à M Alain DEREVIER	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M. COURTIN Mickaël M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M DHUY Dominique </td> <td> M FERRAND Arnaud M FOURNET-FAYARD Pierre Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M OZAN Jean-Yves M. ROUSSELET Benoît </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M. BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> / </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M. COURTIN Mickaël M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M DHUY Dominique	M FERRAND Arnaud M FOURNET-FAYARD Pierre Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M OZAN Jean-Yves M. ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M. BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> /
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M. COURTIN Mickaël M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M DHUY Dominique	M FERRAND Arnaud M FOURNET-FAYARD Pierre Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M OZAN Jean-Yves M. ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M. BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> /			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président  Thierry BOULAY				

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Vu les articles L. 5711-1 et suivants, L. 5211-18 et suivants et L. 5212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'arrêté préfectoral du 9 février 1994 modifié, portant création du syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets du Blaisois « ValEco »,

Vu l'arrêté interdépartemental préfectoral n° 41-2019-08-07-002 du 7 août 2019 portant extension du périmètre du syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets du Blaisois et modification des statuts,

Vu l'arrêté interdépartemental préfectoral du 17 juillet 2025 portant modification des statuts du syndicat interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco en syndicat mixte ouvert,

Vu l'arrêté interdépartemental préfectoral du 29 décembre 2025 portant modification des statuts du syndicat interdépartemental de collecte et de traitement des déchets ValEco actant l'adhésion du SIEOM de Mer en deux temps au 1^{er} janvier 2026 et au 1^{er} août 2027,

Vu la délibération n° 2025-32 du 15 septembre 2025 approuvant la modification des statuts du syndicat ValEco à la suite de l'adhésion du SIEOM du groupement de Mer,

Vu la délibération n° 2026-03 du 21 janvier 2026 approuvant la modification des statuts du syndicat ValEco sur la composition du comité syndical et le calcul du nombre de délégués,

Vu les nouveaux statuts du syndicat ValEco ci-joints,

Considérant le transfert de la compétence traitement du SIEOM du Groupement de Mer au syndicat ValEco en deux temps au 1^{er} janvier 2026 pour 10 communes et au 1^{er} août 2027 pour le reste de son territoire,

Considérant que le nombre de représentants dont dispose chaque adhérent au sein du Syndicat ValEco doit être proportionnel à la population du territoire sur lequel s'exerce la ou les compétences transférées,

Afin de garantir une représentativité équitable entre tous les adhérents du Syndicat ValEco, le syndicat ValEco a modifié l'article 9.1 de ses statuts concernant la composition du comité syndical tel qu'indiqué ci-dessous.

« 9.1 - Composition :

Le comité syndical est composé des délégués des adhérents, élus par ces derniers.

Le nombre de sièges dont dispose chaque adhérent au sein du Comité syndical est fixé selon les modalités suivantes :

- *Adhésion pour la totalité du territoire*

Chaque adhérent qui a transféré sa ou ses compétences au Syndicat ValEco pour la totalité de son territoire dispose d'un (1) délégué titulaire et un (1) délégué suppléant par tranche entamée de 10 000 habitants de sa population de référence.

20 FEV. 2026

- **Adhésion partielle**

Lorsqu'un adhérent transfère au Syndicat ValEco sa ou ses compétences pour une partie seulement de son territoire, le calcul du nombre de délégués s'effectue sur la base du nombre d'habitants effectifs du territoire dont la compétence est transférée et exercée par le syndicat ValEco, selon la règle suivante : un (1) délégué titulaire et un (1) délégué suppléant par tranche entamée de 10 000 habitants de la population ayant réellement transféré la compétence.

La population prise en compte correspond :

- à la population municipale INSEE de la partie du territoire incluse dans le Syndicat au début de chaque mandat municipal,
- et, pour la population restante ou concernée d'un adhérent, à la date du transfert de compétences au Syndicat ValEco.»

PROPOSE :

Le Président propose aux membres du comité syndical de :

- Régulariser les statuts du Syndicat ValEco,
- Approuver les modifications de l'article 9 des statuts de ValEco en ce sens,
- Approuver les nouveaux statuts de ValEco tels que présentés dans le document joint.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- Approuve la régularisation des statuts du Syndicat ValEco,
- Approuve les modifications de l'article 9 des statuts de ValEco en ce sens,
- Approuve les nouveaux statuts de ValEco tels que présentés dans le document joint.

Syndicat mixte de collecte et de valorisation
des déchets ménagers du vendômois

 **ValDem**

Pour extrait conforme
Le Président de séance
Thierry BOULAY

Le secrétaire de Séance
Martine Joly-Lavrioux

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 13-2026-DEL	Envoyé en préfecture le 20/02/2026 Reçu en préfecture le 20/02/2026 Publié le 20 FEV 2026 ID : 041-254102023-20260220-13-2026-DEL-DE			
Objet : Reprise provisoire par anticipation des résultats 2025 et affectation provisoire es résultats 2025	Catégorie : Finances	Date du comité : 17 février 2026 Date convocation : 3 février 2026			
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 38 - votants : 40	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 40	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Martine JOLY-LAVRIEUX			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> M BALLEUR Frédéric suppléant Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry Mme DAMIER Nadine suppléante M DESSAY Eric M GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte </td> <td> M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert Mme REGNARD Muriel suppléante M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M LERICHE Philippe suppléant M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> M BALLEUR Frédéric suppléant Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry Mme DAMIER Nadine suppléante M DESSAY Eric M GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte	M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert Mme REGNARD Muriel suppléante M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M LERICHE Philippe suppléant M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> M BALLEUR Frédéric suppléant Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry Mme DAMIER Nadine suppléante M DESSAY Eric M GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte	M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert Mme REGNARD Muriel suppléante M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M LERICHE Philippe suppléant M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain			
Ont donné pouvoir : M MINIER Benoît ayant donné pouvoir à Mme Brigitte HARANG M ROUSSELET Benoît ayant donné pouvoir à M Alain DEREVIER	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M. COURTIN Mickaël M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M DHUY Dominique </td> <td> M FERRAND Arnaud M FOURNET-FAYARD Pierre Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M OZAN Jean-Yves M. ROUSSELET Benoît </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M. BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> / </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M. COURTIN Mickaël M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M DHUY Dominique	M FERRAND Arnaud M FOURNET-FAYARD Pierre Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M OZAN Jean-Yves M. ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M. BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> /
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M. COURTIN Mickaël M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M DHUY Dominique	M FERRAND Arnaud M FOURNET-FAYARD Pierre Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M OZAN Jean-Yves M. ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M. BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> /			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex – Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président Thierry BOULAY 				

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le Président propose de statuer sur l'affectation provisoire du résultat de l'exercice 2025,

Vu l'état des résultats provisoires de l'exercice 2025 calculés par nos services,

Vu l'état des résultats provisoires 2025 établis par la Trésorerie,

Considérant que ces deux états sont conformes et présentent les résultats suivants :

	RESULTAT
EXCEDENT CUMULE FONCTIONNEMENT 2025	3 584 250,72 €
EXCEDENT CUMULE INVESTISSEMENT 2025	180 734,10 €

RESULTAT CUMULE	3 764,984,82 €
-----------------	----------------

PROPOSE :

Le Président propose aux membres du comité syndical de :

- Reprendre par anticipation les résultats provisoire 2025,
- statuer sur l'affectation du résultat provisoire de l'exercice 2025, comme suit :
 - o Report en fonctionnement R002 de 3 584 250,72 €
 - o Report en Investissement R002 de 180 734,10 €

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- Approuve la reprise par anticipation des résultats provisoires 2025,
- Statue sur l'affectation du résultat provisoire de l'exercice 2025, comme suit :
 - o Report en fonctionnement R002 de 3 584 250,72 €
 - o Report en Investissement R002 de 180 734,10 €

Le Secrétaire de Séance
Nathalie Joly-Lavieux


Syndicat mixte de collecte et de valorisation
 Val de Loire
des déchets ménagers du Vendôme
Pour extrait conforme
le Président de séance
Thierry BOULAY


Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDÔME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 14-2026-DEL	Envoyé en préfecture le 20/02/2026 Reçu en préfecture le 20/02/2026 Publié le 20 FEV 2026 ID : 041-254102023-20260220-14-2026_DEL-DE			
Objet : Vote du budget primitif 2026	Catégorie : Finances	Date du comité : 17 février 2026 Date convocation : 3 février 2026			
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 38 - votants : 40	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 40	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Martine JOLY-LAVRIEUX			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> M BALLEUR Frédéric suppléant Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry Mme DAMIER Nadine suppléante M DESSAY Eric M GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte </td> <td> M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert Mme REGNARD Muriel suppléante M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M LERICHE Philippe suppléant M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> M BALLEUR Frédéric suppléant Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry Mme DAMIER Nadine suppléante M DESSAY Eric M GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte	M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert Mme REGNARD Muriel suppléante M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M LERICHE Philippe suppléant M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> M BALLEUR Frédéric suppléant Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry Mme DAMIER Nadine suppléante M DESSAY Eric M GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte	M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert Mme REGNARD Muriel suppléante M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M LERICHE Philippe suppléant M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain			
Ont donné pouvoir : M MINIER Benoît ayant donné pouvoir à Mme Brigitte HARANG M ROUSSELET Benoît ayant donné pouvoir à M Alain DEREVIER	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M. COURTIN Mickaël M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M DHUY Dominique </td> <td> M FERRAND Arnaud M FOURNET-FAYARD Pierre Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M OZAN Jean-Yves M. ROUSSELET Benoît </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M. BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> / </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M. COURTIN Mickaël M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M DHUY Dominique	M FERRAND Arnaud M FOURNET-FAYARD Pierre Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M OZAN Jean-Yves M. ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M. BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> /
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M. COURTIN Mickaël M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M DHUY Dominique	M FERRAND Arnaud M FOURNET-FAYARD Pierre Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M OZAN Jean-Yves M. ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M. BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> /			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex – Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président Thierry BOULAY 				

20 FEV. 2026

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le Président présente le projet de budget primitif 2026 établi après le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du 20 janvier 2026.

PROPOSE :

Le Président demande de bien vouloir adopter ce projet de budget qui se présente équilibré, après reprise des résultats provisoires de l'exercice 2025, à :

- en fonctionnement : 10 626 329,87 €
- en investissement : 2 867 229,11 €

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- Adopte ce projet de budget qui se présente équilibré, après reprise des résultats provisoires de l'exercice 2025, à :
 - o en fonctionnement : 10 626 329,87 €
 - o en investissement : 2 867 229,11 €

Syndicat mixte de collecte et de valorisation
des déchets ménagers du vendômois
ValDem
Pour extrait conforme
Le Président de séance
Thierry BOULAY

Le Secrétaire de séance
Martine Joly - Lavierx

(Signature)

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.



ValDem

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le **20 FEV. 2026**
ID : 041-254102023-20260220-14_2026_DEL-DE

BUDGET PRIMITIF 2026

Comité Syndical du 17 février 2026

BUDGET PRIMITIF 2026

FONCTIONNEMENT : 10 626 329,87 €

INVESTISSEMENT : 2 867 229,11 €

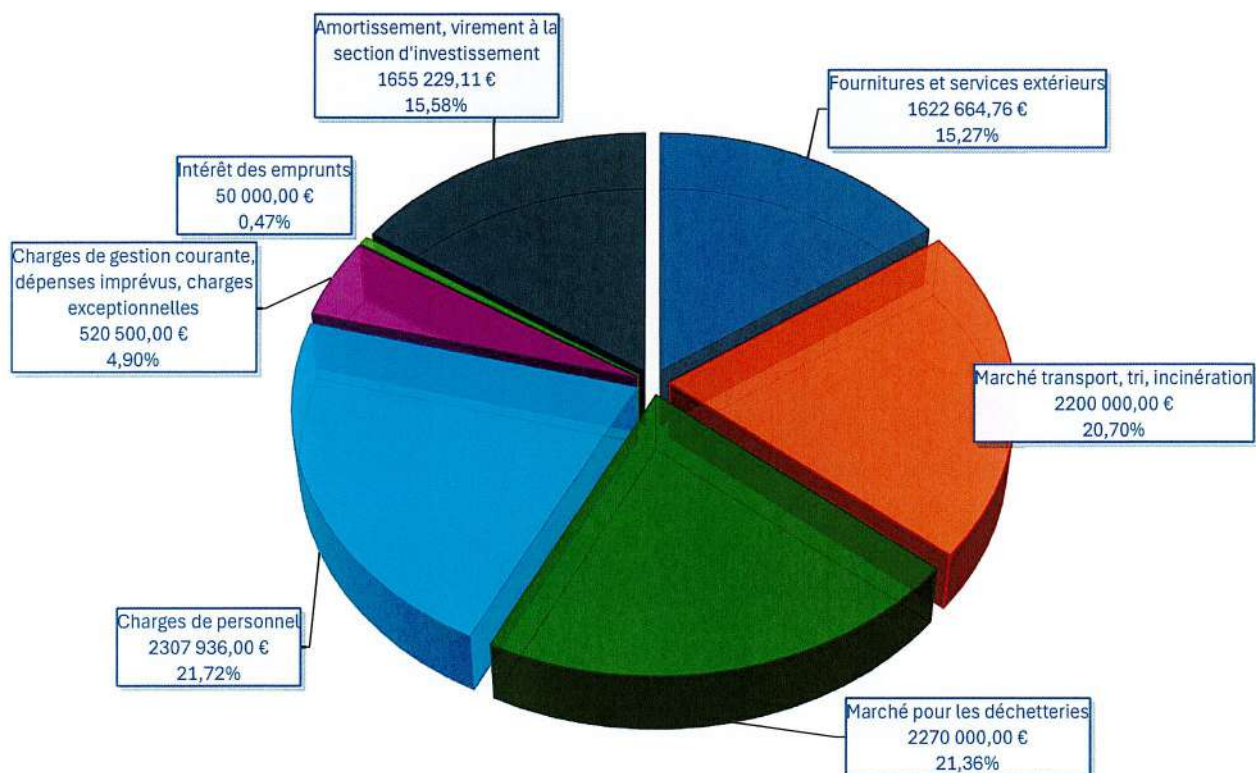
TOTAL : 13 493 558,98 €

BUDGET PRIMITIF 2026

FONCTIONNEMENT : 10 626 329,87 €

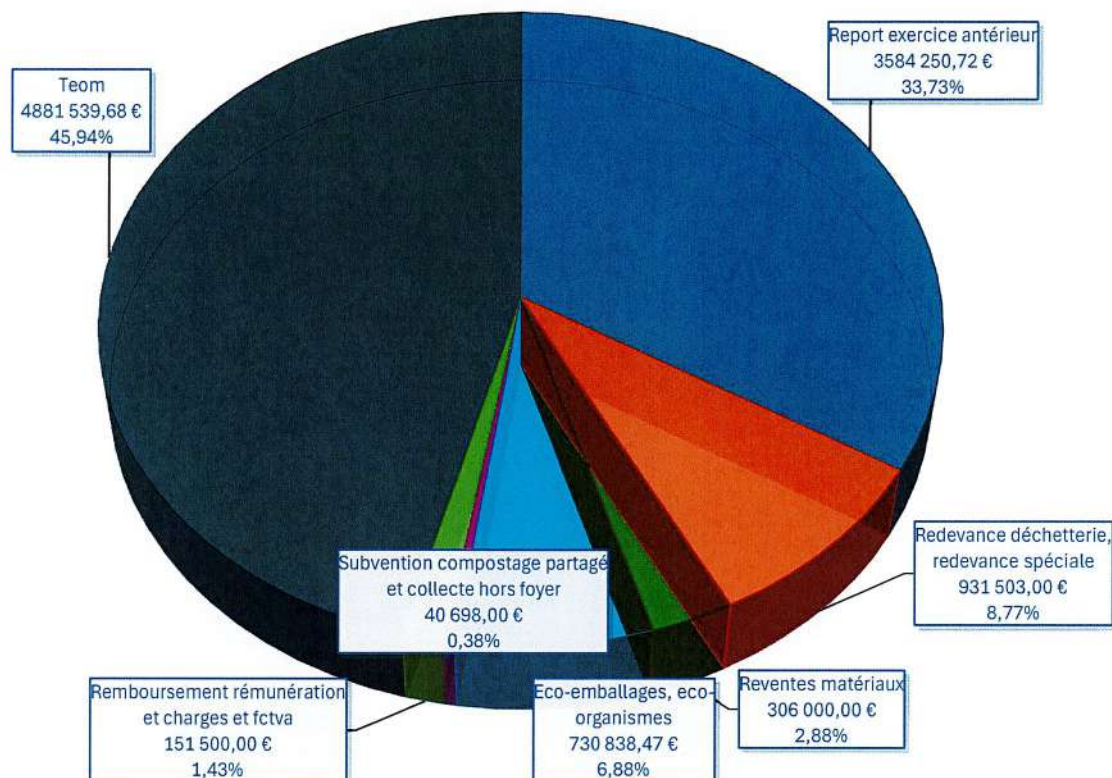
FONCTIONNEMENT DEPENSES

MONTANT TOTAL : 10 626 329,87€



FONCTIONNEMENT RECETTES

MONTANT TOTAL : 10 626 329,87 €

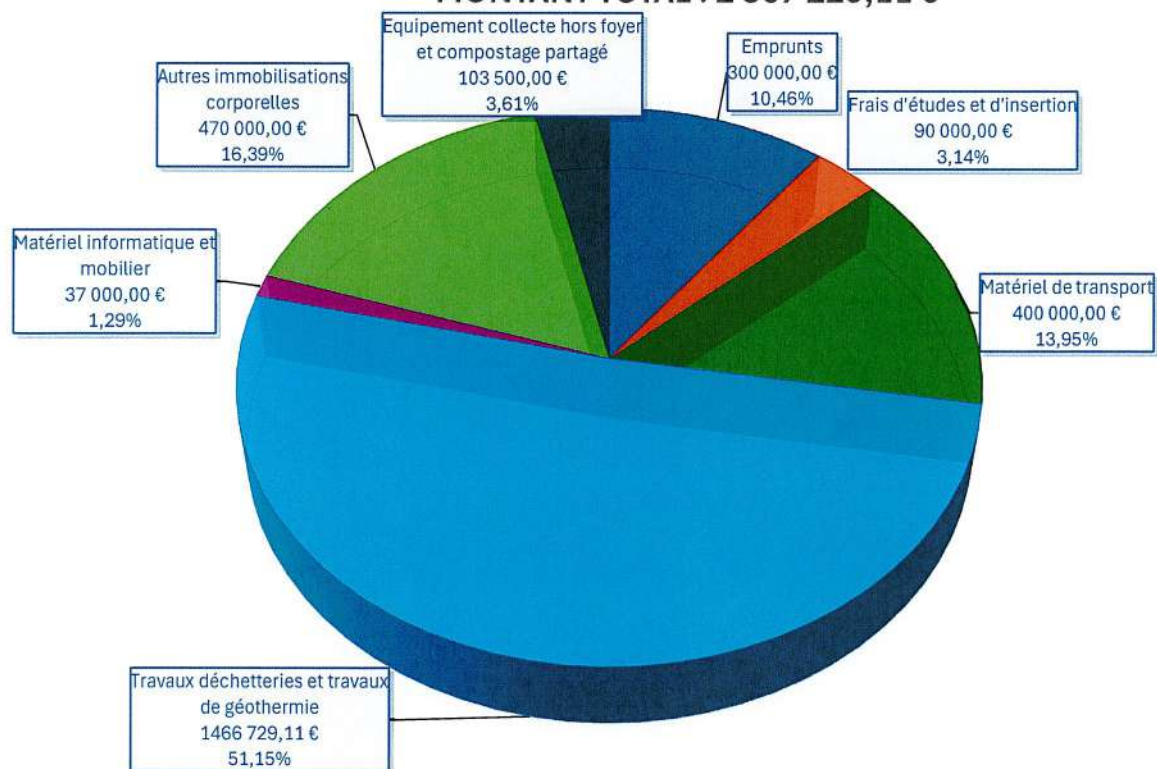


BUDGET PRIMITIF 2026

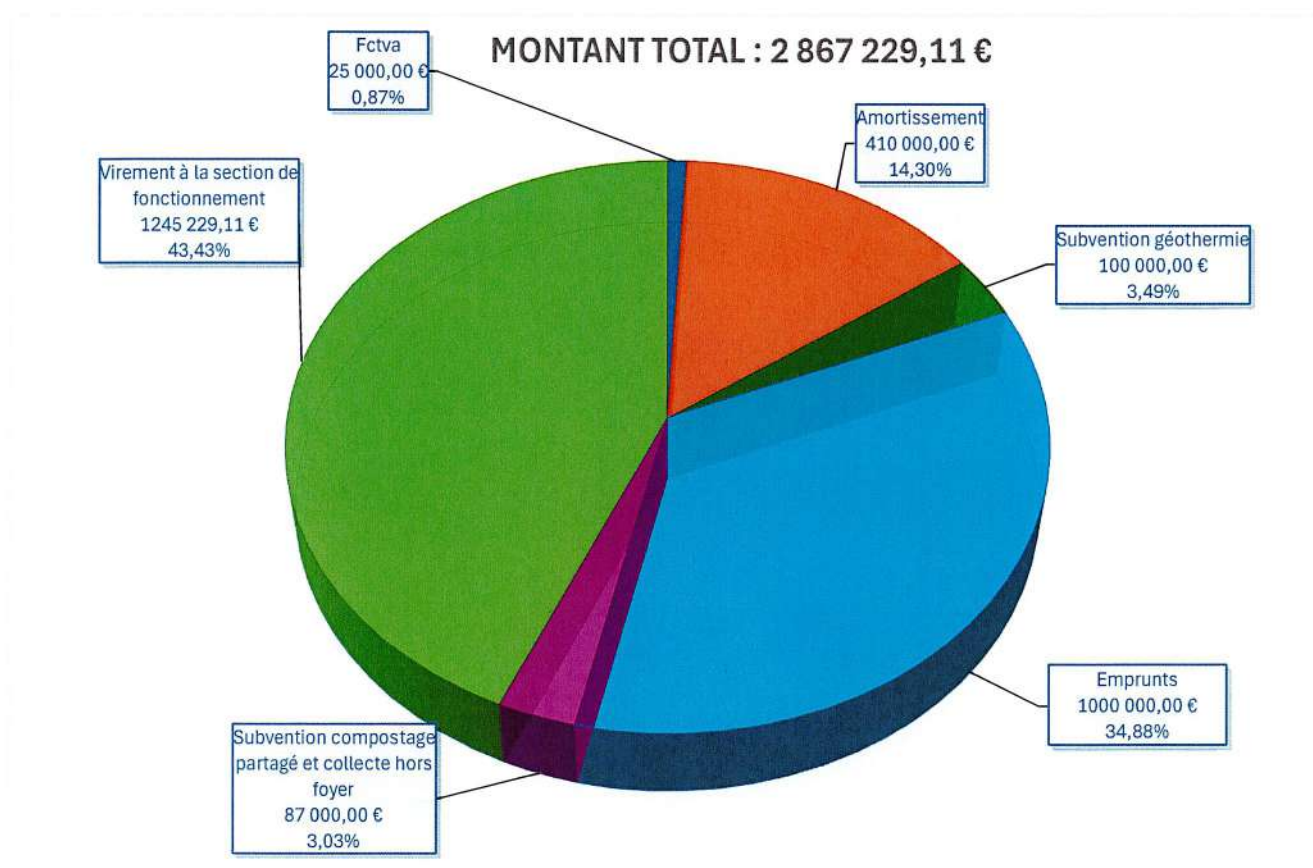
INVESTISSEMENT : 2 867 229,11 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

MONTANT TOTAL : 2 867 229,11 €

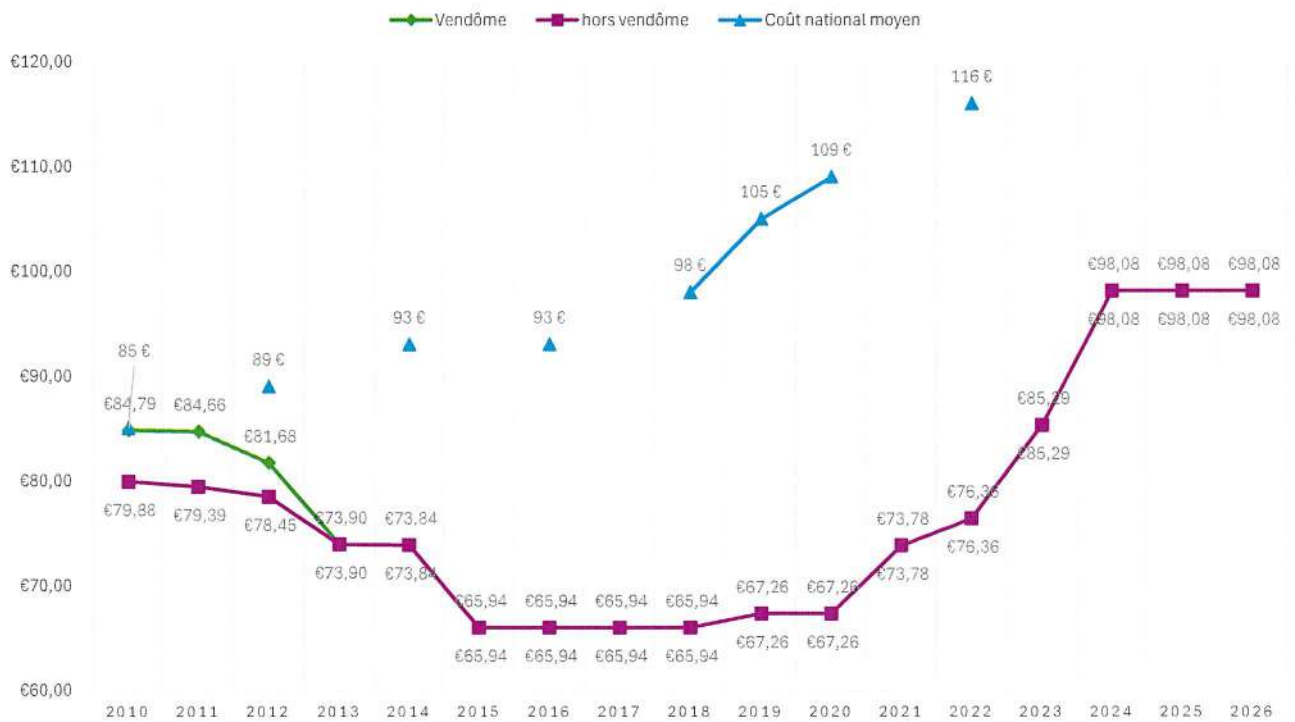


INVESTISSEMENT RECETTES



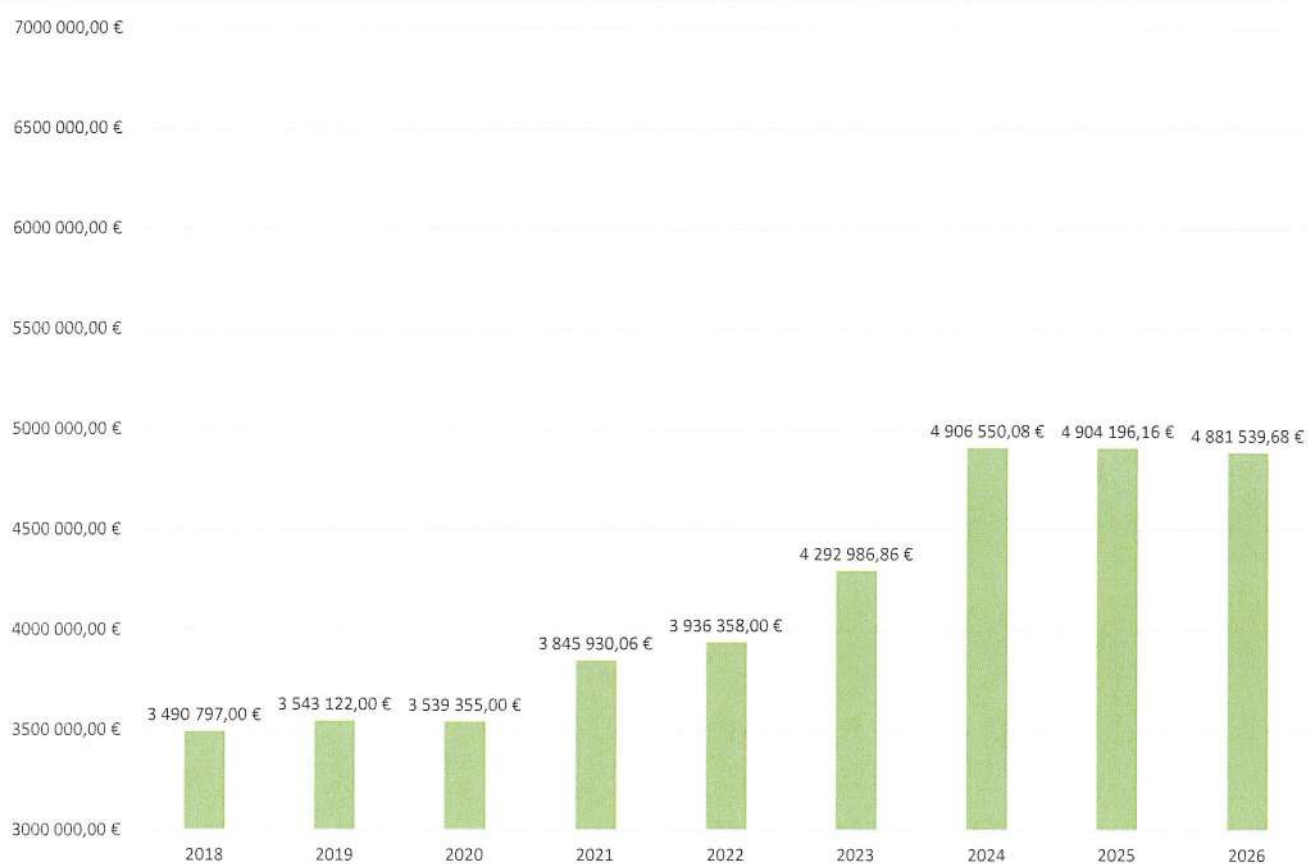
COUT PAR HABITANT

COUT DU SERVICE À L'HABITANT (€)



20 FEV. 2026

MONTANT de la TEOM





ValDem

Syndicat
et de val
ménagers du Vendômois

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le

ID : 041-254102023-20260220-14_2026_DEL-DE

BUDGET 2026

Comité Syndical du Mardi 17 février 2026

Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois

Communes	Noms des délégués Titulaires	Emargement Titulaires	Noms des délégués Suppléants	Emargement Suppléants	POUVOIR
Areines	Nicole JEANTHEAU		Éric RIOTTEAU		
Authon	Arnaud FERRAND		Jean Luc CINTRAT		
Azé	Martine JOLY-LAVRIEUX		Laure-Aline CHERAMY		
Coulommiers- La-Tour	Anne CHESNESEC		Évelyne SERREAU		
Crucheray	Bruno BARBIER		Xavier FIQUET		
Danzé	Dominique BESSON-SOUBOU		Francis BRAULT		
Epuisay	Jean BARBEREAU		Pascal HAUDOUIN		
Faye	Annette GARNIER		Frédéric NEDELEC		
Fortan	Mickaël CASROUGE		Martine POMMEPUY		
Gombergean	Rashidi MOUZDALIFA		Joël RENARD		
Huisseau-en- Beauce	Chantal FEDELE		Jean-Marc VEAUX		
La Ville-aux- Clercs	Benoit MINIER		Guilhem RUELLAN		
Lancé	Karine HUET		Tony LEGENDRE		
Lunay	Brigitte HARANG		Julie LUKACS		
Marcilly-en Beauce	Yves CAPELLE		Nathalie AILLOUD		



ValDem

Syndicat
et de val
ménagers du Vendômois

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le 20 FEV 2026
ID : 041-254102023-20260220-14_2026_DEL-DE

BUDGET 2026

Comité Syndical du mardi 17 février 2026

Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois

Communes	Noms des délégués Titulaires	Emargement Titulaires	Noms des délégués Suppléants	Emargement Suppléants	POUVOIR
Thoré-La-Rochette	Thierry BOULAY		Jérôme BOUGELOT		
Tourailles	Eric DESSAY				
Vendôme	Benoît GARDRAT		Muriel RÉGNARD		
Vendôme	Philippe CHAMBRIER		Sylvie BONNET		
Vendôme	Nicolas HASLÉ		Christophe CHAPUIS		
Vendôme	Maryline AUBERT-NEILZ		Sabine GREULICH		
Vendôme	Thierry FOURMONT				
Vendôme	MACGILLIVRAY Agnès				
Vendôme	Laurent GAUTHIER				
Vendôme	Pierre FOURNET-FAYARD				
Villemardy	Pascal LEROI		Francis GOUSSEAU		
Villeporcher	Julien COURTOIS		Christine ROUSSINEAU		
Villerable	Anthime BORD		Thomas GUERIN		
Villeromain	Francis HÉRAULT		Nadine DAMIER		
Villetrun	Monique CHOUTEAU		Claire BOURGEOIS		
Villiersfaux	Philippe DESVAUX		Patrice BRETON		
Villiers-sur-Loir	Albert PIGOREAU		Odile MÉSANGE		



ValDem

Syndicat
et de valo
ménagers du Vendômois

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le

ID : 041-254102023-20260226-1-2026_DEL-DE

SLO

20 FEV 2026

Comité Syndical du mardi 17 février 2026

BUDGET 2026

Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois

Communes	Noms des délégués Titulaires	Emargement Titulaires	Noms des délégués Suppléants	Emargement Suppléants	POUVOIR
Mazangé	Jean-Yves OZAN		Corinne JOUSSARD		
Meslay	Alain HALAJKO		Jean-Pierre SALES		
Naveil	Valérie FABRI-BERGÉ		Marie-Hélène MOREAU		
Naveil	Claude GEROLA				
Nourray	Dominique DHUY		Julien CHERRIER		
Périgny	Jean-Paul CLAMENS		Régine GUELLIER		
Pray	Mickaël COURTIN		Jean-Marc LACROIX		
Rahart	Alain BUCHERON		Jean-Pierre DUBRAY		
Rocé	Thierry COSME		Alan MERCIER		
Saint-Amand Longpré	Sandrine HERTZ		Jean-Michel CHALON		
Saint Gourgon	Philippe LARANGE		Éric MONJOL		
Sainte Anne	Fleur ROUSSEAU		Frédéric BALLEUR		
Saint-Firmin- des-Prés	Benoît ROUSSELET		Stephane BARANGER		
Saint-Ouen	Jeannine VAILLANT		Laure GUENET		
Saint-Ouen	Jérôme BREDON		Marie-France CAFFIN		
Saint-Ouen	Jacky ROUSSEAU				
Selommes	Joseph LIMOUZIN		Philippe BELLANGER		



ValDem

Syndicat
et de val
ménagers du Vendômois

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le

ID : 041-254102023-27260020-2026_DEL-DE

SLO

24-FEV-2026

BUDGET 2026

Comité Syndical du mardi 17 février 2026

Communauté de Communes Perche et Haut Vendômois

Communes	Noms des délégués Titulaires	Emargement Titulaires	Noms des délégués Suppléants	Emargement Suppléants	POUVOIR
Busloup	Mickaël CORDONNIER		Marcel DEFREMONT		
La Chapelle Enchérie	Pascal FREMERY		Lucie CHESNEAU		
Fréteval	Martial MENAGE		Philippe LERICHE		
Lignières	Jean-Pierre SAMSON		Valérie LAUMONIER- BEAUJOUAN		
Lisle	Paul NOURRY		Chantal DE SACHY		
Moisy	Mickaël BARBAN		Michel BEAUDOUX		
Morée	Alain DEREVIER		Gérard VINSOT		
Pezou	Jérôme BRILLARD		Sébastien PETOT		
Renay	Guy DESHAYES		Paul DEREVIER		
Romilly du Perche	Véronique LENTAIGNE		Paul TAMPIGNY		
Saint-Hilaire La Gravelle			Bruno SECQUEVILLE		
Saint-Jean Froidmentel	Hugues ARZELIER		Olivier POULAIN		



ValDem

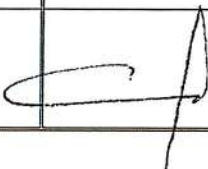
Syndicat mixte de collecte
et de valorisation des déchets
ménagers du Vendômois

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le **20 FEV. 2026**
ID : 041-254102023-20260220-14_2026_DEL-DE

BUDGET 2026

Comité Syndical du mardi 17 février 2026

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

Communes	Noms des délégués Titulaires	Emargement Titulaires	Noms des délégués Suppléants	Emargement Suppléants	POUVOIR
Oucques-la- Nouvelle Beauvilliers	Alain RICHET		Florence GAUTHIER		
Vievy Le Raye	Sophie DINH		Isabelle GRANGER		

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 14-2026-DEL	Envoyé en préfecture le 20/02/2026 Reçu en préfecture le 20/02/2026 Publié le 20 FEV. 2026 ID : 041-254102023-20260220-14-2026_DEL-DE			
Objet : Vote du budget primitif 2026	Catégorie : Finances	Date du comité : 17 février 2026 Date convocation : 3 février 2026			
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 38 - votants : 40	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 40	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Martine JOLY-LAVRIEUX			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> M BALLEUR Frédéric suppléant Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry Mme DAMIER Nadine suppléante M DESSAY Eric M GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte </td> <td> M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert Mme REGNARD Muriel suppléante M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M LERICHE Philippe suppléant M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> M BALLEUR Frédéric suppléant Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry Mme DAMIER Nadine suppléante M DESSAY Eric M GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte	M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert Mme REGNARD Muriel suppléante M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M LERICHE Philippe suppléant M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> M BALLEUR Frédéric suppléant Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry Mme DAMIER Nadine suppléante M DESSAY Eric M GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte	M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert Mme REGNARD Muriel suppléante M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M LERICHE Philippe suppléant M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain			
Ont donné pouvoir : M MINIER Benoît ayant donné pouvoir à Mme Brigitte HARANG M ROUSSELET Benoît ayant donné pouvoir à M Alain DEREVIER	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M. COURTIN Mickaël M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M DHUY Dominique </td> <td> M FERRAND Arnaud M FOURNET-FAYARD Pierre Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M OZAN Jean-Yves M. ROUSSELET Benoît </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M. BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> / </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M. COURTIN Mickaël M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M DHUY Dominique	M FERRAND Arnaud M FOURNET-FAYARD Pierre Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M OZAN Jean-Yves M. ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M. BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> /
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M. COURTIN Mickaël M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M DHUY Dominique	M FERRAND Arnaud M FOURNET-FAYARD Pierre Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M OZAN Jean-Yves M. ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M. BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> /			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex – Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président Thierry BOULAY 				

20 FEV. 2026

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le Président présente le projet de budget primitif 2026 établi après le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du 20 janvier 2026.

PROPOSE :

Le Président demande de bien vouloir adopter ce projet de budget qui se présente équilibré, après reprise des résultats provisoires de l'exercice 2025, à :

- en fonctionnement : 10 626 329,87 €
- en investissement : 2 867 229,11 €

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- Adopte ce projet de budget qui se présente équilibré, après reprise des résultats provisoires de l'exercice 2025, à :
 - o en fonctionnement : 10 626 329,87 €
 - o en investissement : 2 867 229,11 €

Syndicat mixte de collecte et de valorisation
des déchets ménagers du vendômois

ValDem

Pour extrait conforme
Le Président de séance
Thierry BOULAY

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 15-2026-DEL	Envoyé en préfecture le 20/02/2026 Reçu en préfecture le 20/02/2026 Publié le 20 FEB 2026 ID : 041-254102623-20260220-15-2026-DEL-DE			
Objet : Vote des produits attendus des communautés	Catégorie : Finances	Date du comité : 17 février 2026 Date convocation : 3 février 2026			
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 38 - votants : 40	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 40	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Martine JOLY-LAVRIEUX			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> M BALLEUR Frédéric suppléant Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry Mme DAMIER Nadine suppléante M DESSAY Eric M GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte </td> <td> M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert Mme REGNARD Muriel suppléante M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M LERICHE Philippe suppléant M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHEL Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> M BALLEUR Frédéric suppléant Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry Mme DAMIER Nadine suppléante M DESSAY Eric M GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte	M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert Mme REGNARD Muriel suppléante M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M LERICHE Philippe suppléant M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHEL Alain
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> M BALLEUR Frédéric suppléant Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry Mme DAMIER Nadine suppléante M DESSAY Eric M GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte	M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert Mme REGNARD Muriel suppléante M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M LERICHE Philippe suppléant M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHEL Alain			
Ont donné pouvoir : M MINIER Benoît ayant donné pouvoir à Mme Brigitte HARANG M ROUSSELET Benoît ayant donné pouvoir à M Alain DEREVIER	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M. COURTIN Mickaël M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M DHUY Dominique </td> <td> M FERRAND Arnaud M FOURNET-FAYARD Pierre Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M OZAN Jean-Yves M. ROUSSELET Benoît </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M. BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> / </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M. COURTIN Mickaël M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M DHUY Dominique	M FERRAND Arnaud M FOURNET-FAYARD Pierre Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M OZAN Jean-Yves M. ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M. BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> /
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M. COURTIN Mickaël M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M DHUY Dominique	M FERRAND Arnaud M FOURNET-FAYARD Pierre Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M OZAN Jean-Yves M. ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M. BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> /			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex – Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président Thierry BOULAY 				

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le Président expose qu'il convient de déterminer le produit attendu à recouvrer auprès des communautés.

Les contributions demandées à chaque communauté correspondent à la population DGF multiplié par le montant du coût annuel.

Sur l'ensemble du territoire du syndicat les communautés votent le taux de TEOM, perçoivent le produit sur leur périmètre.

PROPOSE :

Le Président propose de fixer pour 2026 le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à **4 881 539,68 €**, réparti comme suit :

Montant à recouvrer auprès des communautés de communes : **4 881 539,68 euros**

Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois	4 128 089,12 €
Communauté du Perche et du Haut Vendômois	696 662,24 €
Communauté Beauce Val de Loire	56 788,32 €
TOTAL	4 881 539,68 €

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- Fixe pour 2026 le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 4 881 539,68 €, réparti comme suit :

Montant à recouvrer auprès des communautés de communes : **4 881 539,68 euros**

Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois	4 128 089,12 €
Communauté du Perche et du Haut Vendômois	696 662,24 €
Communauté Beauce Val de Loire	56 788,32 €
TOTAL	4 881 539,68 €

Le Secrétaire de Séance
 Martine Joly-Laurieux


Syndicat mixte de collecte et de valorisation
 **ValDeM**
 des déchets ménagers du vendômois
 Pour extrait conforme
 Le Président de séance
 Thierry BOULAY


Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.
 Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 16-2026-DEL

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le **20 FEV. 2026**

ID : 041-254102023-20260220-16_2026_DEL-DE

Objet : Admissions en non-valeur

Catégorie :

Finances

Date du comité : 17 février 2026

Date convocation : 3 février 2026

Nombre de membres au moment du vote :

- en exercice : 63
- présents : 38
- votants : 40

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 40

Président de séance :

Thierry BOULAY

Secrétaire de séance :

Martine JOLY-LAVRIEUX

Etaient présents :

**Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois**

M BALLEUR Frédéric suppléant
Mme BESSON-SOUBOU Dominique
M BOULAY Thierry
M BREDON Jérôme
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean-Paul
M COSME Thierry
Mme DAMIER Nadine suppléante
M DESSAY Eric
M GARDRAT Benoît
Mme GARNIER Annette
M GAUTHIER Laurent
M GEROLA Claude
Mme HARANG Brigitte

M HASLE Nicolas
Mme HUET Karine
Mme JEANTHEAU Nicole
Mme JOLY-LAVRIEUX Martine
M LARANGE Philippe
M LEROI Pascal
M LIMOUZIN Joseph
Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante
M MOUZDALIFA Rashidi
M PIGOREAU Albert
Mme REGNARD Muriel suppléante
M ROUSSEAU Jacky
M SALES Jean-Pierre suppléant
Mme VAILLANT Jeanine
M VEAUX Jean-Marc suppléant

**Communauté du Perche et
Haut Vendômois**

M ARZELIER Hugues
M CORDONNIER Mickaël
M DEREVIER Alain
M. DESHAYES Guy
M LERICHE Philippe suppléant
M MENAGE Martial
M SAMSON Jean-Pierre

Communauté Beauce Val de Loire

Mme DINH Sophie
M RICHET Alain

Ont donné pouvoir :

M MINIER Benoît ayant donné pouvoir à Mme Brigitte HARANG
M ROUSSELET Benoît ayant donné pouvoir à M Alain DEREVIER

Ont assisté :

Etaient absents excusés :

**Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois**

Mme AUBERT-NEILZ Maryline
M BARBEREAU Jean
M. BARBIER Bruno
M BORD Anthime
M BUCHERON Alain
M CAPELLE Yves
M CASROUGE Mickaël
M. CHAMBRIER Philippe
Mme CHESNESEC Anne
M. COURTIN Mickaël
M COURTOIS Julien
M DESVAUX Philippe
M DHUY Dominique

M FERRAND Arnaud
M FOURNET-FAYARD Pierre
Mme HERTZ Sandrine
Mme MACGILLIVRAY Agnès
M. MINIER BENOIT
M OZAN Jean-Yves
M. ROUSSELET Benoît

**Communauté du Perche Haut
Vendômois**

M. BARBAN Mickaël
M BRILLARD Jérôme
M FREMERY Pascal
Mme LENTAIGNE Véronique
M NOURY Paul

**Communauté de Communes
Beauce Val de Loire**

/

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex - Registre des délibérations

Certifié exécutoire

Le Président

Thierry BOULAY

Syndicat mixte de collecte et de valorisation
 **ValDem**
des déchets ménagers du vendômois

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

PROPOSE :

Le Président vous propose d'accepter l'annulation de ces titres de recettes dont le montant s'élève à 5 581,64 € pour les admissions en non-valeur, l'inscription budgétaire est suffisante.

ADMISSIONS DE MISE EN NON-VALEUR 2025

Exercice	Nom du Redevable	Montant	Motif
2017	CABINET HORUS	30,33 €	Combinaison infructueuse d'actes
2020	LOUIS SYLVIANE	0,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
2021	LOUIS SYLVIANE	95,89 €	Combinaison infructueuse d'actes
2021	LAROUSSI ADIL	117,94 €	Insuffisance actif
2017	THILLOU ANNA EURL LE	132,94 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016	QUESADA JOSE LUIS	147,94 €	Combinaison infructueuse d'actes
2017	CIRQUE CLAUDIO ZAVATT	164 €	Combinaison infructueuse d'actes
2012	MOREAU PROXI	150,73 €	Combinaison infructueuse d'actes
2019	ZANNIER SAS SA	192,32 €	Personne disparue
2020	ZANNIER SAS SA	197,73 €	Personne disparue
2020	ZANNIER SAS SA	197,73 €	Personne disparue
2021	ZANNIER SAS SA	204,86 €	Personne disparue
2021	ZANNIER SAS SA	204,86 €	Personne disparue
2021	PERSONNEL VALDEM	59,09 €	Combinaison infructueuse d'actes
2020	TASS	277,23 €	Personne disparue
2018	PERSONNEL VALDEM	317,97 €	Combinaison infructueuse d'actes
2024	BELLANGER PHILIPPE	347,01 €	Insuffisance actif
2023	TOUT UN FROMAGE	240,06 €	Insuffisance actif
2023	BELLANGER PHILIPPE	396,47 €	Insuffisance actif
2021	AJ FRANCE BATIMENT	0,35 €	RAR inférieur seuil poursuite
2020	TACOS FOOD	292,08	Combinaison infructueuse d'actes
2023	VENDO BIO SAS	1 813,71 €	Insuffisance actif
Total		5 581,64 €	

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- Accepte l'annulation de ces titres de recettes dont le montant s'élève à 5 581,64 € pour les admissions en non-valeur, l'inscription budgétaire étant suffisante.

ADMISSIONS DE MISE EN NON-VALEUR 2

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
 Reçu en préfecture le 20/02/2026
 Publié le 20 FEV. 2026
 ID : 041-254102023-20260220-16_2026_DEL-DE

Exercice	Nom du Redevable	Montant	Motif
2017	CABINET HORUS	30,33 €	Combinaison infructueuse d'actes
2020	LOUIS SYLVIANE	0,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
2021	LOUIS SYLVIANE	95,89 €	Combinaison infructueuse d'actes
2021	LAROUSSI ADIL	117,94 €	Insuffisance actif
2017	THILLOU ANNA EURL LE	132,94 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016	QUESADA JOSE LUIS	147,94 €	Combinaison infructueuse d'actes
2017	CIRQUE CLAUDIO ZAVATT	164 €	Combinaison infructueuse d'actes
2012	MOREAU PROXI	150,73 €	Combinaison infructueuse d'actes
2019	ZANNIER SAS SA	192,32 €	Personne disparue
2020	ZANNIER SAS SA	197,73 €	Personne disparue
2020	ZANNIER SAS SA	197,73 €	Personne disparue
2021	ZANNIER SAS SA	204,86 €	Personne disparue
2021	ZANNIER SAS SA	204,86 €	Personne disparue
2021	PERSONNEL VALDEM	59,09 €	Combinaison infructueuse d'actes
2020	TASS	277,23 €	Personne disparue
2018	PERSONNEL VALDEM	317,97 €	Combinaison infructueuse d'actes
2024	BELLANGER PHILIPPE	347,01 €	Insuffisance actif
2023	TOUT UN FROMAGE	240,06 €	Insuffisance actif
2023	BELLANGER PHILIPPE	396,47 €	Insuffisance actif
2021	AJ FRANCE BATIMENT	0,35 €	RAR inférieur seuil poursuite
2020	TACOS FOOD	292,08	Combinaison infructueuse d'actes
2023	VENDOBIOS SAS	1 813,71 €	Insuffisance actif
Total		5 581,64 €	

Syndicat mixte de collecte et de valorisation
 **ValDem**
 des déchets ménagers du vendômois
 Pour extrait conforme
 Le Président de séance
 Thierry BOULAY

 Le secrétaire de séance
 Martine Joly-Lavieus

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDÔME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 17-2026-DEL	Envoyé en préfecture le 20/02/2026 Reçu en préfecture le 20/02/2026 Publié le 20 FEV. 2026 ID : 041-254102023-20260220-17_2026_DEL-DE									
Objet : Tarifs prestations des professionnels et manifestations ponctuelles	Catégorie : Finances	Date du comité : 17 février 2026 Date convocation : 3 février 2026									
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 38 - votants : 40	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 40	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Martine JOLY-LAVRIEUX									
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td data-bbox="220 703 517 752"> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> </td> <td data-bbox="651 775 1031 1133"> M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert Mme REGNARD Muriel suppléante M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant </td> <td data-bbox="1038 730 1299 779"> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="220 775 555 1106"> M BALLEUR Frédéric suppléant Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry Mme DAMIER Nadine suppléante M DESSAY Eric M GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte </td> <td data-bbox="1038 797 1337 967"> M ARZELIER Hugues M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M LERICHE Philippe suppléant M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre </td> <td data-bbox="1038 990 1369 1016"> <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> </td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td data-bbox="1038 1039 1222 1088"> Mme DINH Sophie M RICHET Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u>	M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert Mme REGNARD Muriel suppléante M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u>	M BALLEUR Frédéric suppléant Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry Mme DAMIER Nadine suppléante M DESSAY Eric M GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte	M ARZELIER Hugues M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M LERICHE Philippe suppléant M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre	<u>Communauté Beauce Val de Loire</u>			Mme DINH Sophie M RICHET Alain
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u>	M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert Mme REGNARD Muriel suppléante M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u>									
M BALLEUR Frédéric suppléant Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry Mme DAMIER Nadine suppléante M DESSAY Eric M GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte	M ARZELIER Hugues M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M LERICHE Philippe suppléant M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre	<u>Communauté Beauce Val de Loire</u>									
		Mme DINH Sophie M RICHET Alain									
Ont donné pouvoir : M MINIER Benoît ayant donné pouvoir à Mme Brigitte HARANG M ROUSSELET Benoît ayant donné pouvoir à M Alain DEREVIER	Ont assisté :										
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td data-bbox="220 1393 517 1442"> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> </td> <td data-bbox="651 1464 925 1630"> M FERRAND Arnaud M FOURNET-FAYARD Pierre Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M OZAN Jean-Yves M. ROUSSELET Benoît </td> <td data-bbox="1038 1402 1334 1451"> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="220 1464 501 1774"> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M. COURTIN Mickaël M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M DHUY Dominique </td> <td></td> <td data-bbox="1038 1469 1318 1594"> M. BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul </td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td data-bbox="1038 1639 1324 1688"> <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u>	M FERRAND Arnaud M FOURNET-FAYARD Pierre Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M OZAN Jean-Yves M. ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u>	Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M. COURTIN Mickaël M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M DHUY Dominique		M. BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul			<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u>	M FERRAND Arnaud M FOURNET-FAYARD Pierre Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M OZAN Jean-Yves M. ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u>									
Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M. COURTIN Mickaël M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M DHUY Dominique		M. BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul									
		<u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>									
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président  Thierry BOULAY										

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Vu la délibération n° 2016 42 du 11 octobre 2016 sur la tarification manifestations ponctuelles,

Vu la délibération n° 29-2024 du 28 mars 2024 sur la révision des tarifs pour prestations complémentaires des administrations et/ou commerces,

Il convient d'ajouter des tarifs et de réviser les tarifs des prestations complémentaires pour les administrations, professionnels et manifestations ponctuelles.

	livraison initiale	location		vidage	traitement
	forfaitaire	à la semaine	au mois	forfaitaire	à la tonne
BENNE OMr					
Benne de l'ordre de 5m3	50 €	30 €	85 €	60 € par passage	156,31 € pour les déchets non-recyclable (révision annuelle selon le coût du marché en vigueur)
Benne de l'ordre de 30m3	50 €	45 €	105 €	75 € la levée	
BENNE RECYCLABLE					
Benne de l'ordre de 5m3	50 €	30 €	85 €	60 € par passage	265 € pour les déchets d'emballages multi (révision annuelle selon le coût du marché en vigueur)
Benne de l'ordre de 30m3	50 €	45 €	105 €	75 € la levée	

	mise à disposition	vidage	traitement
	forfaitaire	forfaitaire	à la tonne
Mise à disposition d'une colonne à verre	50 €	50 € la levée	gratuit
Mise à disposition d'une colonne à emballages multi	50 €	50 € la levée	265 € pour les déchets d'emballages multi (révision annuelle selon le coût du marché en vigueur)

Apport de Non recyclable au centre de transfert	156,31 € la tonne (révision annuelle selon le coût du marché en vigueur)
Apport d'emballages multi au centre de transfert	265 € la tonne (révision annuelle selon le coût du marché en vigueur)
Apport de verre au centre de transfert	gratuit

prestation sacs	prix par rouleaux	traitement par rouleaux
Rouleaux de 30 litres non-recyclables (30 sacs)	1,98 €	41,85 €
Rouleaux de 50 litres non-recyclables (25 sacs)	3,53 €	58,13 €
Rouleaux de 130 litres non-recyclables (10 sacs)	2,99 €	60,45 €
Rouleaux de 50 litres emballages multi (10 sacs)	0,94 €	10,80 €

prestation en bacs	mise à disposition	retrait	vidage
	forfaitaire	forfaitaire	forfaitaire
Bacs d'une contenance de 80 litres à 360 litres	40 €	40 €	5,50 €
Bacs d'une contenance de 660 litres à 770 litres			10,50 €

PROPOSE :

Il vous est proposé d'approuver cette grille tarifaire pour l'utilisation de ces outils afin de pouvoir les proposer dans le cadre de la Redevance Spéciale ou manifestations ponctuelles.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- Approuve cette grille tarifaire pour l'utilisation de ces outils afin de pouvoir les proposer dans le cadre de la Redevance Spéciale ou manifestations ponctuelles, telle que présentée ci-dessous :

	livraison initiale	location		vidage	traitement
	forfaitaire	à la semaine	au mois	forfaitaire	à la tonne
BENNE OMr					
Benne de l'ordre de 5m3	50 €	30 €	85 €	60 € par passage	156,31 € pour les déchets non-recyclable (révision annuelle selon le coût du marché en vigueur)
Benne de l'ordre de 30m3	50 €	45 €	105 €	75 € la levée	
BENNE RECYCLABLE					
Benne de l'ordre de 5m3	50 €	30 €	85 €	60 € par passage	265 € pour les déchets d'emballages multi (révision annuelle selon le coût du marché en vigueur)
Benne de l'ordre de 30m3	50 €	45 €	105 €	75 € la levée	

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le

ID : 041-254102023-20260220-17_2026_DEL-DE

	mise à disposition	vidage	traitement
	<i>forfaitaire</i>	<i>forfaitaire</i>	<i>à la tonne</i>
Mise à disposition d'une colonne à verre	50 €	50 € la levée	gratuit
Mise à disposition d'une colonne à emballages multi	50 €	50 € la levée	265 € pour les déchets d'emballages multi (révision annuelle selon le coût du marché en vigueur)

Apport de Non recyclable au centre de transfert	156,31 € la tonne (révision annuelle selon le coût du marché en vigueur)
Apport d'emballages multi au centre de transfert	265 € la tonne (révision annuelle selon le coût du marché en vigueur)
Apport de verre au centre de transfert	gratuit

prestation sacs	prix par rouleaux	traitement par rouleaux
Rouleaux de 30 litres non-recyclables (30 sacs)	1,98 €	41,85 €
Rouleaux de 50 litres non-recyclables (25 sacs)	3,53 €	58,13 €
Rouleaux de 130 litres non-recyclables (10 sacs)	2,99 €	60,45 €
Rouleaux de 50 litres emballages multi (10 sacs)	0,94 €	10,80 €

prestation en bacs	mise à disposition	retrait	vidage
	<i>forfaitaire</i>	<i>forfaitaire</i>	<i>forfaitaire</i>
Bacs d'une contenance de 80 litres à 360 litres	40 €	40 €	5,50 €
Bacs d'une contenance de 660 litres à 770 litres			10,50 €

Le secrétaire de séance
Martine Joly-Laurieux

M. Joly-Laurieux

syndicat mixte de collecte et de valorisation
ValDern
des déchets ménagers du vendômois
Pour extrait conforme
Le Président de séance
Thierry BOULAY

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 18-2026-DEL

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le **20 FEV. 2026**

ID : 041-254102023-20260220-18_2026_DEL-DE

Objet : Vente de bois aux
professionnels

Catégorie :

Finances

Date du comité : 17 février 2026

Date convocation : 3 février 2026

**Nombre de membres au moment du
vote :**

- en exercice : 63
- présents : 38
- votants : 40

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 40

Président de séance :

Thierry BOULAY

Secrétaire de séance :

Martine JOLY-LAVRIEUX

Etaient présents :

**Communauté d'agglomération
des Territoires Vendômois**

M BALLEUR Frédéric suppléant
Mme BESSON-SOUBOU Dominique
M BOULAY Thierry
M BREDON Jérôme
Mme CHOUTEAU Monique
M CLAMENS Jean-Paul
M COSME Thierry
Mme DAMIER Nadine suppléante
M DESSAY Eric
M GARDRAT Benoît
Mme GARNIER Annette
M GAUTHIER Laurent
M GEROLA Claude
Mme HARANG Brigitte

M HASLE Nicolas
Mme HUET Karine
Mme JEANTHEAU Nicole
Mme JOLY-LAVRIEUX Martine
M LARANGE Philippe
M LEROI Pascal
M LIMOUZIN Joseph
Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante
M MOUZDALIFA Rashidi
M PIGOREAU Albert
Mme REGNARD Muriel suppléante
M ROUSSEAU Jacky
M SALES Jean-Pierre suppléant
Mme VAILLANT Jeanine
M VEAUX Jean-Marc suppléant

**Communauté du Perche et
Haut Vendômois**

M ARZELIER Hugues
M CORDONNIER Mickaël
M DEREVIER Alain
M. DESHAYES Guy
M LERICHE Philippe suppléant
M MENAGE Martial
M SAMSON Jean-Pierre

Communauté Beauce Val de Loire

Mme DINH Sophie
M RICHEL Alain

Ont donné pouvoir :

M MINIER Benoît ayant donné pouvoir à Mme Brigitte HARANG
M ROUSSELET Benoît ayant donné pouvoir à M Alain DEREVIER

Ont assisté :

Etaient absents excusés :

**Communauté d'Agglomération
Des Territoires Vendômois**

Mme AUBERT-NEILZ Maryline
M BARBEREAU Jean
M. BARBIER Bruno
M BORD Anthime
M BUCHERON Alain
M CAPELLE Yves
M CASROUGE Mickaël
M. CHAMBRIER Philippe
Mme CHESNESEC Anne
M. COURTIN Mickaël
M COURTOIS Julien
M DESVAUX Philippe
M DHUY Dominique

M FERRAND Amaud
M FOURNET-FAYARD Pierre
Mme HERTZ Sandrine
Mme MACGILLIVRAY Agnès
M. MINIER BENOIT
M OZAN Jean-Yves
M. ROUSSELET Benoît

**Communauté du Perche Haut
Vendômois**

M. BARBAN Mickaël
M BRILLARD Jérôme
M FREMERY Pascal
Mme LENTAIGNE Véronique
M NOURY Paul

**Communauté de Communes
Beauce Val de Loire**

/

Destinataires :

1 ex - Dossier Séance
1 ex - Registre des délibérations

Certifié exécutoire

Le Président

Thierry BOULAY

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Actuellement, le bois déposé par les particuliers et les professionnels sur la plateforme déchets verts de Vendôme est transporté par ValDem sur la plateforme de ValCompost.

Des professionnels nous ont sollicités pour acheter du bois provenant de notre plateforme déchets verts afin de le transformer en plaquettes de bois et l'utiliser dans leurs propres installations de chauffage. Cette démarche s'inscrit tout à fait dans le cadre de l'économie circulaire, c'est pourquoi nous souhaitons proposer cette prestation tout en maintenant le partenariat avec la plateforme ValCompost.

Pour répondre aux demandes ponctuelles des professionnels, il est nécessaire de définir des conditions de vente.

- ValDem se charge du chargement et du transport des bennes de Bois aux professionnels,
- la zone géographique de livraison maximale est fixée à 20 km de la plateforme déchets verts de Vendôme,
- Le coût de transport est fixé à 35 € par livraison,
- Le prix de vente du bois est fixé à 5 € la tonne.

PROPOSE :

Il est proposé au comité de bien vouloir valider la vente de Bois provenant de la plateforme déchets verts aux professionnels aux conditions suivantes :

- ValDem se charge du chargement et du transport des bennes de Bois aux professionnels,
- la zone géographique de livraison maximale est fixée à 20 km de la plateforme déchets verts de Vendôme,
- Le coût de transport est fixé à 35 € par livraison,
- Le prix de vente du bois est fixé à 5 € la tonne.

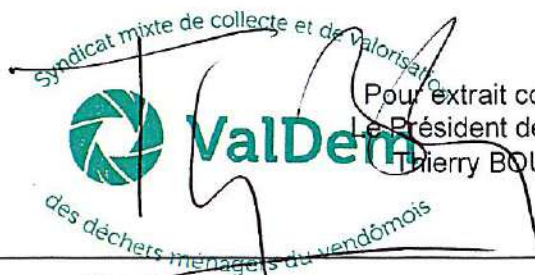
DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- Valide la vente de Bois provenant de la plateforme déchets verts aux professionnels aux conditions suivantes :
 - o ValDem se charge du chargement et du transport des bennes de Bois aux professionnels,
 - o la zone géographique de livraison maximale est fixée à 20 km de la plateforme déchets verts de Vendôme,
 - o Le coût de transport est fixé à 35 € par livraison,
 - o Le prix de vente du bois est fixé à 5 € la tonne.

Le secrétaire de séance
Martine Joly - Laurieux

M. Joly



Pour extrait conforme
Le Président de séance
Thierry BOULAY

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

VALDEM, Syndicat mixte dont le siège est basé ZAC des Hauts des Clos, Allée Camille Vallaux à Vendôme (41100), représenté par Thierry BOULAY, son Président,

et l'Association PERCHE NATURE, domiciliée au 4 rue Saint-Denis - Maison Consigny - 41170 Mondoubleau, représentée par M. CHEVALLIER Patrick, co-président en charge de l'éducation à l'environnement.

ARTICLE 1 : Objet et durée de la convention

Le Syndicat VALDEM s'est engagé dans une démarche de programme local de prévention des déchets assimilés (PLPDMA) et fait appel à l'association Perche Nature pour animer des projets de sensibilisation et d'information auprès du grand public, et des scolaires sur le territoire du Syndicat ValDem.

La présente convention lie les 2 parties pour une durée de 3 ans, avec tacite reconduction.

L'une des deux parties peut mettre fin à la présente convention sous réserve d'un courrier adressé en recommandé en respectant un délai de 2 mois avant la fin de l'année en cours.

ARTICLE 2 : Obligations des parties

Animations Grand Public :

L'association Perche Nature s'engage à solliciter, en amont de toute intervention, l'accord préalable du Syndicat VALDEM concernant le contenu ainsi que les modalités des animations proposées.

Animations Scolaires :

Une réunion annuelle préparatoire qui aura lieu en juillet entre ValDem et l'association Perche Nature validera les animations proposées aux écoles du territoire.

L'organisation logistique (plannings, réservations ...) sera à la charge de Perche Nature.

Un bilan annuel des interventions sera adressé par Perche Nature au syndicat ValDem.

Toute modification de la présente convention devra être négociée entre les deux parties et donnera lieu à un avenant signé conjointement.

ARTICLE 3 : Conditions financières

Le syndicat ValDem s'engage à régler les indemnités d'interventions présentées par PERCHE NATURE à hauteur de 180 € la demi-journée pour une animation scolaire en semaine, et 220 € la demi-journée pour une animation le week-end, frais de déplacement inclus. Les factures seront établies trimestriellement.

Le versement des indemnités des animations s'effectuera par mandat administratif à l'ordre de PERCHE NATURE, avec dépôt de la facture sur CHORUS PRO. Numéro de SIRET ValDem : 25410202300028

Convention établie en deux exemplaires. Un exemplaire sera conservé par chacune des deux parties.

Fait à Vendôme, le 20 février 2026

Signature des deux parties, suivie de la mention « lu et approuvé ».

Syndicat VAL DEM
Thierry BOULAY

Association PERCHE NATURE
CHEVALLIER Patrick

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 19-2026-DEL	Envoyé en préfecture le 20/02/2026 Reçu en préfecture le 20/02/2026 Publié le 20 FEV. 2026 ID : 041-254102023-20260220-19_2026_DEL-DE			
Objet : Convention de partenariat avec l'association Perche Nature	Catégorie : Domaine de compétence par thème	Date du comité : 17 février 2026 Date convocation : 3 février 2026			
Nombre de membres au moment du vote : ▪ en exercice : 63 ▪ présents : 38 ▪ votants : 40	Résultat du vote : ▪ Contre : 0 ▪ Abstentions : 0 ▪ Pour : 40	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Martine JOLY-LAVRIEUX			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> M BALLEUR Frédéric suppléant Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry Mme DAMIER Nadine suppléante M DESSAY Eric M GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte </td> <td> M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert Mme REGNARD Muriel suppléante M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M LERICHE Philippe suppléant M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> M BALLEUR Frédéric suppléant Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry Mme DAMIER Nadine suppléante M DESSAY Eric M GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte	M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert Mme REGNARD Muriel suppléante M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M LERICHE Philippe suppléant M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> M BALLEUR Frédéric suppléant Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry Mme DAMIER Nadine suppléante M DESSAY Eric M GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte	M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert Mme REGNARD Muriel suppléante M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M LERICHE Philippe suppléant M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain			
Ont donné pouvoir : M MINIER Benoît ayant donné pouvoir à Mme Brigitte HARANG M ROUSSELET Benoît ayant donné pouvoir à M Alain DEREVIER	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M. COURTIN Mickaël M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M DHUY Dominique </td> <td> M FERRAND Arnaud M FOURNET-FAYARD Pierre Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M OZAN Jean-Yves M. ROUSSELET Benoît </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M. BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M. COURTIN Mickaël M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M DHUY Dominique	M FERRAND Arnaud M FOURNET-FAYARD Pierre Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M OZAN Jean-Yves M. ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M. BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M. COURTIN Mickaël M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M DHUY Dominique	M FERRAND Arnaud M FOURNET-FAYARD Pierre Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M OZAN Jean-Yves M. ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M. BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u>			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président  Thierry BOULAY				

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Dans le prolongement des engagements du programme local de prévention des déchets, le syndicat ValDem s'associe à l'association PERCHE NATURE pour animer des projets de sensibilisation et d'information auprès du grand public et des scolaires sur son territoire chaque année.

La convention a pour but de définir un cadre autour des demandes d'animation « déchets assimilés ». Elle lie les deux parties pour une durée de 3 ans, avec tacite reconduction.

Le prix d'une animation sera fixé entre 180 € pour une animation d'une demi-journée en semaine et 220 € pour une animation d'une demi-journée le week-end.

PROPOSE :

Il est demandé aux membres du Comité Syndical :

- d'autoriser le président à signer la convention de partenariat
- d'autoriser l'engagement financier pour cette action conformément aux conditions énoncées dans la convention de partenariat.

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- Autorise le président à signer la convention de partenariat
- Autorise l'engagement financier pour cette action conformément aux conditions énoncées dans la convention de partenariat.

syndicat mixte de collecte et de valorisation
des déchets ménagers du vendômois

ValDem

Pour extrait conforme
Le Président de séance
Thierry BOULAY

[Signature]

Le secrétaire de séance
Martine Joly-Lavieux

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

 ValDem Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDÔME	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 20-2026-DEL	Envoyé en préfecture le 20/02/2026 Reçu en préfecture le 20/02/2026 Publié le 20 FEV. 2026 ID : 041-254102023-20260220-20_2026_DEL-DE			
Objet : Demande de subvention FEDER pour la création d'une plateforme déchets verts Gravats sur le territoire de ValDem	Catégorie : Finances	Date du comité : 17 février 2026 Date convocation : 3 février 2026			
Nombre de membres au moment du vote : - en exercice : 63 - présents : 38 - votants : 40	Résultat du vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 40	Président de séance : Thierry BOULAY Secrétaire de séance : Martine JOLY-LAVRIEUX			
Etaient présents : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> M BALLEUR Frédéric suppléant Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry Mme DAMIER Nadine suppléante M DESSAY Eric M GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte </td> <td> M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert Mme REGNARD Muriel suppléante M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant </td> <td> <u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M LERICHE Philippe suppléant M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> M BALLEUR Frédéric suppléant Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry Mme DAMIER Nadine suppléante M DESSAY Eric M GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte	M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert Mme REGNARD Muriel suppléante M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M LERICHE Philippe suppléant M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain
<u>Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois</u> M BALLEUR Frédéric suppléant Mme BESSON-SOUBOU Dominique M BOULAY Thierry M BREDON Jérôme Mme CHOUTEAU Monique M CLAMENS Jean-Paul M COSME Thierry Mme DAMIER Nadine suppléante M DESSAY Eric M GARDRAT Benoît Mme GARNIER Annette M GAUTHIER Laurent M GEROLA Claude Mme HARANG Brigitte	M HASLE Nicolas Mme HUET Karine Mme JEANTHEAU Nicole Mme JOLY-LAVRIEUX Martine M LARANGE Philippe M LEROI Pascal M LIMOUZIN Joseph Mme MOREAU Marie-Hélène suppléante M MOUZDALIFA Rashidi M PIGOREAU Albert Mme REGNARD Muriel suppléante M ROUSSEAU Jacky M SALES Jean-Pierre suppléant Mme VAILLANT Jeanine M VEAUX Jean-Marc suppléant	<u>Communauté du Perche et Haut Vendômois</u> M ARZELIER Hugues M CORDONNIER Mickaël M DEREVIER Alain M. DESHAYES Guy M LERICHE Philippe suppléant M MENAGE Martial M SAMSON Jean-Pierre <u>Communauté Beauce Val de Loire</u> Mme DINH Sophie M RICHET Alain			
Ont donné pouvoir : M MINIER Benoît ayant donné pouvoir à Mme Brigitte HARANG M ROUSSELET Benoît ayant donné pouvoir à M Alain DEREVIER	Ont assisté :				
Etaient absents excusés : <table border="0"> <tr> <td> <u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M. COURTIN Mickaël M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M DHUY Dominique </td> <td> M FERRAND Arnaud M FOURNET-FAYARD Pierre Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M OZAN Jean-Yves M. ROUSSELET Benoît </td> <td> <u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M. BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> / </td> </tr> </table>			<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M. COURTIN Mickaël M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M DHUY Dominique	M FERRAND Arnaud M FOURNET-FAYARD Pierre Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M OZAN Jean-Yves M. ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M. BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> /
<u>Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois</u> Mme AUBERT-NEILZ Maryline M BARBEREAU Jean M. BARBIER Bruno M BORD Anthime M BUCHERON Alain M CAPELLE Yves M CASROUGE Mickaël M. CHAMBRIER Philippe Mme CHESNESEC Anne M. COURTIN Mickaël M COURTOIS Julien M DESVAUX Philippe M DHUY Dominique	M FERRAND Arnaud M FOURNET-FAYARD Pierre Mme HERTZ Sandrine Mme MACGILLIVRAY Agnès M. MINIER BENOIT M OZAN Jean-Yves M. ROUSSELET Benoît	<u>Communauté du Perche Haut Vendômois</u> M. BARBAN Mickaël M BRILLARD Jérôme M FREMERY Pascal Mme LENTAIGNE Véronique M NOURY Paul <u>Communauté de Communes Beauce Val de Loire</u> /			
Destinataires : 1 ex - Dossier Séance 1 ex - Registre des délibérations	Certifié exécutoire Le Président Thierry BOULAY 				

Thierry BOULAY, Président donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE :

Le programme régional Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 a été adopté le 17 octobre 2022 par la Commission européenne.

Il permet de répondre, sur 7 ans, aux enjeux du territoire centre Val de Loire et de ses habitants selon les objectifs stratégiques de la Commission européenne :

- Une Europe plus compétitive et plus intelligente ;
- Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone ;
- Une Europe plus sociale et inclusive ;
- Une Europe plus proche des citoyens.

A travers l'objectif pour une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone, se distinguent deux axes :

- Axe 3 : Transition énergétique et écologique dont les objectifs sont :
 - o Accompagner, favoriser la transition énergétique du territoire,
 - o Promouvoir et développer les énergies provenant de sources renouvelables
 - o Améliorer la gestion durable et la qualité des eaux, et préserver la biodiversité,
 - o Accompagner les stratégies de réduction des déchets résiduels et favoriser la transition vers une économie circulaire.
- Axe 4 : Mobilité urbaine durable dont l'objectif est :
 - o Favoriser le développement de la mobilité urbaine durable.

Ainsi, les dispositifs européens pour le cofinancement des projets de l'axe 3 se découpe 12 actions dont l'action 22 : Projets exemplaires, démonstrateurs pour la prévention, le tri et le recyclage des déchets.

Une étude « diagnostic des déchetteries et plateforme des verts sur le territoire de ValDem a été réalisée par le bureau d'étude SOLER IDE afin de connaître les préconisations les plus essentielles ainsi que les montants estimatifs de travaux à réaliser.

Suite à ce diagnostic, ValDem souhaite s'engager dans la réalisation d'une plateforme de déchets verts et des gravats. Ce projet s'inscrit à la fois dans la valorisation de certains déchets, dans l'économie circulaire, à travers la réutilisation de certains de ces déchets, mais également dans la réduction de l'empreinte carbone en rationalisant le transport de ces déchets pour leur valorisation.

La réalisation de cette opération est estimée à 515 000,00 € HT (coût travaux), les montants demeurant, à ce stade, des montants estimatifs.

C'est dans ce cadre, que le syndicat ValDem souhaite solliciter un soutien financier concernant le projet « Création d'une plateforme déchets verts gravats sur le syndicat ValDem » qui entre dans l'axe 3 – transition énergétique et écologique et plus particulièrement dans l'action 22 : Projets exemplaires, démonstrateurs pour la prévention, le tri et le recyclage des déchets.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le

20 FEV. 2026

ID : 041-254102023-20260220-20_2026_DEL-DE

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant : Les montants demeurent, à ce stade, des montants estimatifs.

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Coût HT	Libellé	Recettes HT
TRAVAUX	515 000,00 €		
Travaux plateforme	500 000,00 €	FEDER (60%)	309 000,00 €
Aléas travaux	15 000,00 €	Fond Propres	206 000,00 €
COUT TOTAL OPERATION	515 000,00 €	RECETTES TOTALES	515 000,00 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

DUREE - ECHEANCIER																									
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
CSPS																									
Topographie																									
G2 AVP																									
Labor routier																									
ESQ																									
APS																									
APD																									
PRO																									
PC																									
ACT																									
DRAC : fouilles avec délais non définis																									
Démolition éventuelle avec délais non définis																									
VISA																									
EXE																									
DET et OPC si structure granulaire																									
DET et OPC si traitement de sol																									
DET et OPC si dalle béton																									
DQE																									
GPA + 1 année																									

PROPOSE :

Ainsi, le président demande au comité syndical de bien vouloir :

- Approuver la réalisation du projet présenté estimé à 515 000,00 € HT (montant travaux demeurant à ce stade des montants estimatifs)
- Approuver le plan de financement exposé et le calendrier prévisionnel,

- Autoriser le Président à solliciter une subvention au titre Développement Régional (FEDER) pour le projet de création verts gravats sur le syndicat VALDEM de 60%,
- Autoriser le Président à solliciter d'autres co-financements le cas échéant, comme l'ADEME et le fonds verts entre autres,
- Inscrire les crédits au budget,
- Autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires,

DECIDE :

A l'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical :

- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 515 000,00 € HT (montant travaux demeurant à ce stade des montants estimatifs)
- Approuve le plan de financement exposé et le calendrier prévisionnel,
- Autorise le Président à solliciter une subvention au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour le projet de création d'une plateforme déchets verts gravats sur le syndicat VALDEM de 60%,
- Autorise le Président à solliciter d'autres co-financements le cas échéant, comme l'ADEME et le fonds verts entre autres,
- Approuve l'inscription des crédits au budget,
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires,


syndicat mixte de collecte et de traitement
des déchets ménagers du vendémois
Pour extrait conforme
Le Président de séance
Thierry BOULAY

Le secrétaire de séance
Martine Joly - Laviou



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.